

Délibération N°2026-19

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 mars 2026,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération n°2025-14 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

Le conseil d'administration a approuvé la convention et les avenants joints en annexe et ayant pour objet :

- Convention de prestation de formation d'élus au Comité social et économique (CSE) entre l'IFS et Renault Trucks Lyon, pour un montant de 6.000 euros TTC en recettes.
- Avenant à la convention de prestation entre l'Université (CIEF) et l'Université du Nebraska à Kearney relatif à l'Université d'été 2025/2026 et 2026/2027 (stage d'été linguistique et culturel).
- Avenant n°12 GIP CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherche sur l'Allemagne). Le présent avenant prolonge le GIP pour une durée de 10 ans et modifie les membres qui le constituent. Pour un montant de 12.155€/an.

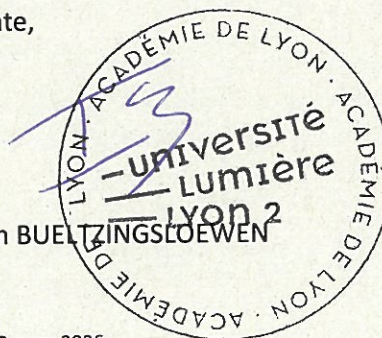
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 16 mars 2026

La Présidente,

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 20 mars 2026

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 20 mars 2026.